



Compte rendu Commission ASC réseau du 15 septembre 2022

Sont présents :

Sur site : Nancy Gressier, Thierry Pujo, Annabelle Igier, Anne-Sophie Saboureau, Vincent Rivière

En visio :

Justine Giet, Eric Debief, Angélique Sergent, Philippe Rousselle, Christian Laemmel, Aurélien Barège, Jean-Hervé Guilcher

➤ Les voyages

Depuis la crise du COVID, nous constatons une baisse des inscriptions sur les voyages organisés dans les différentes antennes du réseau.

L'une des explications est le prix affiché. En effet, les tarifs proposées par les agences de voyages sont de moins en moins intéressantes pour les groupes ce qui a une répercussion sur le prix proposé aux salariés. Certains voyages ont dû être annulés, reportés ou certaines antennes l'ouvrent aux autres pour les remplir.

De plus, les mentalités changent et les salariés voyagent de plus en plus de façon individuelle.

Les voyages de plus de 2 nuits non cumulable aux ANCV

Il n'est pas possible de participer à un voyage de plus de 2 nuits et dans la même année civile de prétendre à des subventions sur les chèques vacances.

Le souhait de certains membres de la commission est de passer de 2 à 3 nuits. Constat est fait que certaines antennes passent plus de temps dans les transports du fait de leur situation géographique, ce qui a un impact sur la durée du séjour sur place. Une nuit supplémentaire ne coûte pas forcément beaucoup plus chère et pourrait permettre de rendre le séjour plus attractif. La réflexion est en cours.

Nous rappelons aux salariés qui auraient déjà pris leurs chèques vacances et qui souhaitent s'inscrire à un voyage proposé par le CSE de plus de 2 nuits, qu'il est toujours possible de faire marche arrière (en rendant les ANCV s'ils ne sont pas utilisés et/ou les subventions perçues). Il suffit de se rapprocher de l'assistante qui gère leur antenne.

Conditions de la décote des voyages

Il s'agit d'appliquer sur le prix d'achat une décote avant l'application du QF (seulement pour les voyages de plus de 2 nuits). Nous avons convenu que la décote serait de 20% maximum.

Projet d'un « voyage réseau »

Il s'agit d'un voyage proposé en central qui serait ouvert à tous les salariés du réseau (horizon 2024). L'organisation serait confiée à Sabrina Martin. Il s'agirait de permettre à tous les salariés d'y accéder (avec quota d'inscription), notamment aux petites antennes qui ont un budget moins important que les grosses et qui ne peuvent se permettre d'organiser des voyages.

Enfin, nous avons convenu que le collectif ne se réduit pas aux voyages. Il ne faut pas hésiter à développer les rencontres de proximité comme les weekend sport, les retrouvailles autour d'un buffet, d'un barbecue. Les petits événements peuvent créer du lien.

➤ Catalogue des biens du CSE réseau

Le catalogue des biens du CSE pour la période allant jusqu'aux fêtes de fin d'année est sorti. Si certains salariés veulent connaître les lieux et tarifs pour les vacances de février, il suffit de reprendre celui de l'année dernière. Il n'y aura pas de changement dans les destinations proposées et les tarifs.

➤ Carte scolaire : rappel des conditions d'accès

Cette carte scolaire est attribuée à l'occasion de la rentrée des classes, pour tous les enfants scolarisés, quelque soit la scolarité suivie, du CP jusqu'à 21 ans. Il suffit de présenter un certificat de scolarité ou tous autres documents attestant de l'inscription d'une scolarité.

Pour 2023, l'inscription sera ouverte début juin pour les enfants du CP à la 3^{ème} et pour la filière technique CAP et BEP.

A partir de la classe de seconde les inscriptions se feront à partir de mi-juillet.

Il faudra obligatoirement que le niveau d'études des enfants soit rentré par les salariés sur le site internet.

Une réflexion est en cours pour étendre la carte de rentrée jusqu'au 22 ans en 2023.

➤ ANCV

« La cuvée 2020 » sera périmée en décembre 2022. Les chèques ne seront ni repris, ni échangés.

Les ANCV peuvent être en format papier comme nous les connaissons jusqu'à présent mais aussi en version dématérialisée. Nous envisageons la possibilité d'offrir le choix des 2 options pour les commandes en 2023.

Pour info, le CI ORTF n'accepte pas pour le moment le format numérique et c'est le premier poste de dépenses des ANCV des salariés du réseau. Nous avons contacté le CI ORTF qui va essayer de proposer cette option.

➤ **Budget des antennes**

En 2023, après la présentation en CSE du budget prévisionnel par la trésorière, il sera demandé aux présidents de commission de reprendre les bonnes habitudes d'avant le COVID de faire un budget prévisionnel pour leur antenne.

Si certaines antennes souhaitent faire le point sur d'éventuels reliquats, il suffit de prendre contact avec Annabelle Igier qui tient à jour un état des lieux par antenne.

Nous rappelons aux présidents de commission qu'il faut utiliser la totalité de leur budget 2022 ou prévoir une activité pour l'année 2023.

Attention : le budget non dépensé ou prévu dans l'année suivante repart dans le pot commun...

➤ **Noël : cadeau de Noël 2022 en central ?**

Un point sera fait après la dernière campagne des ANCV et des chèques culture.

Pour rappel, la valeur du cadeau adulte dans les antennes est de 50€ et 40€ pour les enfants jusqu'à leurs 14 ans inclus dans l'année civile.

➤ **Subvention culture :**

Pour rappel, les places sont subventionnées à 40% (billetterie disponible dans les CSE ou achetée par les salariés).

Pour les achats de billets effectués par les salariés eux-mêmes, il arrive que les e-billets soient nominatifs, ce qui pose problème car les billets peuvent être à un autre nom que celui des salariés. Nous allons voir comment nous pouvons prendre en charge la subvention dans le cas présent.

➤ **Conditions de la sortie enfant**

Cette sortie est gratuite pour les enfants jusqu'à 16 ans inclus et subventionnée à hauteur de 50% pour les autres membres de la famille. Lors des sorties enfants, il est indispensable pour les enfants qu'ils soient accompagnés d'un représentant légal.

➤ **Bilan des locations de l'été**

Le bilan est positif. Les biens présentés dans le catalogue du CSE réseau ont rencontré un grand succès.

Suite aux difficultés de louer la première semaine de juillet les années précédentes, une décote sur les biens du CSE a été effectuée (ce qui a permis de remplir cette semaine là). Il a été décidé que nous l'appliquerons en 2023 la décote sur l'ensemble des biens du catalogue (CSE et linéaire).

Etat des logements suite aux locations

Suite à des remontées négatives sur l'état de propreté des logements laissés par les salariés précédents, nous demandons à ceux qui constatent des dégâts de faire des photos et de les envoyer au CSE.

Afin d'éviter que ces situations se reproduisent, il a été décidé la mise en place d'un système de caution :

- Une caution de 300€ (en cas de casse, dégradation du logement)
- Une autre caution de 150€ pour le ménage

Ces cautions seront encaissées en cas de besoin et ajoutées dans les conditions générales du catalogue du CSE.

De plus, nous allons mettre en place un questionnaire de satisfaction suite au séjour des salariés. Vincent Rivière est en charge de ce dossier.

Pour l'été 2023, nous reprendrons des linéaires. Annabelle Igier et Nancy Gressier sont en charge des recherches pour les proposer à la prochaine commission.

➤ **Point sur les chalets :**

Chalet de Chastreix, point sur le bornage

Un géomètre a refait le bornage de la parcelle (et de toute la rue) suite aux travaux de l'un de voisins. L'ensemble du voisinage a été convoqué. L'entente étant bonne dans le voisinage, tout le monde s'est entendue pour laisser en l'état le bornage.

Les investissements

Les deux chalets des Vosges

La lasure du revêtement extérieur doit être refaite. Angélique Sergent est à la recherche d'entreprises (investissements 2023, délai trop court pour faire ces travaux avant la période hivernale et la disponibilité des artisans).

Les canapés du séjour des 2 chalets seront changés au plus vite.

Les Angles

Quelques petits travaux à effectuer et refaire un point sur les normes électriques. Sabrina Martin a la charge de ce dossier.

Bois d'Amont (Jura)

Un point a été fait avec la gardienne. La terrasse extérieure sera refaite en 2023 (l'artisan n'est pas disponible avant)

Des literies couchage 2 personnes vont être installées et tous les matelas seront changés. Eric Debief et Xxxx s'occupent de ce chalet.

Un projet de réorganisation du chalet est en projet, notamment pour installer des douches et sanitaires dans toutes les chambres. Nous allons chercher des architectes pour évaluer le coût et la faisabilité de ce projet.

Nous avons convenu qu'il est nécessaire de faire le point sur les normes électriques et incendie de tous nos chalets.

➤ **Ancienneté des CDD pour 2023**

Le nombre de jours d'ancienneté pour bénéficier du CSE a été passé de 50 à 40 jours depuis 2020 (cause COVID et impact sur l'emploi des CDD).

La situation revenant à la normale, il a été décidé de reprendre une ancienneté de 50 jours pour 2023.

La Présidente de la Commission
Nancy GRESSIER